



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 9-3/20

Au Conseil communal de et à Chavornay

45.04/LM/sw

Chavornay, le 17 août 2020

<p style="text-align: center;">Déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay Rénovation des murs de soutènement des quais Demande de crédit</p>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Objet du préavis

Par le biais du présent préavis, la Municipalité présente une demande de crédit pour la rénovation des murs de soutènement des quais de déchargement de la déchetterie sise à Corcelles-sur-Chavornay.

Historique

La déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay a été construite en 2005 sur l'emplacement de l'ancien « ruclon » à la route de Corcelles, direction Villaret-ESSERTINES. Elle se situe en zone forestière. Toutes les constructions sont en bois, que ce soit le couvert à déchets ou les murs de soutènement des quais permettant l'accès et le désapprovisionnement des déchets aux 5 différentes bennes. Seule l'assise des bennes et des conteneurs est en béton et le sol est en grave.

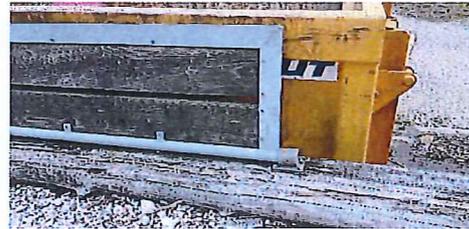
Préambule

La création d'une déchetterie et de son entretien répondent à un intérêt public.

Les murs de soutènement de la déchetterie de Corcelles sont en bois. Ils sont constitués de troncs de douglas imbriqués les uns aux autres.



Des volets ont été fixés sur les derniers troncs afin de combler le vide et garantir la sécurité des usagers entre le quai et la benne.



Après 15 ans, le temps a fait son travail.

Les poutres en bois sont pourries et les volets ne tiennent plus.

Il devient nécessaire et urgent de remplacer ces murs.



But du préavis

Cette déchetterie étant située en zone forestière, les employés du Triage du Cerisier feront le travail. Ils utiliseront le bois de nos forêts (épicéa/sapin) pour la rénovation des parois.

Une autre méthode de fixation est prévue. Les poutres (troncs) seront glissées dans les poteaux métalliques et seront emboîtées les unes sur les autres. Ceci permettra de remplacer facilement les poutres en mauvais état sans être obligés de changer l'ensemble.

Les travaux d'une durée d'une semaine, pourraient être réalisés en automne 2020.

Coût

Installation de chantier		CHF	700.00
Démontage de l'installation existante			
Creuse pour dégager le caisson	14h à CHF 150.00	CHF	2'100.00
Main d'œuvre : Le Cerisier Sàrl	14h à CHF 65.00	CHF	910.00
Protection candélabre et clôture		CHF	1'000.00
Elimination du bois		CHF	1'690.00
Construction du mur : variante bois-métal			
Préparation des trous, pose des piliers en fer		CHF	6'500.00
Poutrelle HEB 300 (Favre SA)		CHF	6'400.00
Fourniture bois 50 m3 (scié 2 faces)		CHF	14'000.00
Main d'œuvre : Le Cerisier Sàrl	40h à CHF 65.00	CHF	2'600.00
Divers matériel		CHF	500.00
Divers et imprévus		CHF	1'600.00
Direction et surveillance		CHF	2'000.00
TOTAL		CHF	40'000.00
TVA 7.7%		CHF	3'080.00
TOTAL TTC		CHF	<u>43'080.00</u>

Financement

Ce crédit figure au plan des investissements présenté avec le budget 2020 sous la rubrique investissements d'urgences et d'opportunités.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans.

Charges annuelles :

Amortissement	Chf 40'000.00 : 10	CHF	4'000.00
Intérêt annuel moyen	Chf 40'000.00 x 0.50 x 1%	CHF	200.00
Charges annuelles moyennes		CHF	4'200.00

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce préavis et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 9-3/20 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la rénovation des murs de soutènement des quais de la déchetterie de Corcelles-sur-Chavornay;
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 43'080.00;
- de financer cette construction par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

Le Syndic

Le Secrétaire



Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand